



Le vrai visage de la sécurité sociale



L'Assuré Social



**BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS DE LA CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE
N° 31 DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023**



Éditorial:

CNSS : « Au Travail dans l'ordre et la Dignité... »
Vianey Marius Detanguy TAGO, D.G. de la CNSS
Page 2

Invité du Trimestre :

« Oui, la formation du personnel occupe une place de choix parmi les priorités de la Direction Générale de la CNSS »,

dixit José Rodrigue SORRO
Page 2



♦ **Le Directeur Général, préoccupé par les conditions de travail de ses collaborateurs**
Page 5

♦ **CNSS : Retraite méritée:.....Page 6**

♦ **CNSS : Formation en cascade des travailleurs:**
Page 9

♦ **SPORT: Objectif d'un sponsor sportif atteint:**
Page 10

♦ **CARNET ROSE:.....Page 10**

♦ **CNSS : Partage très enrichissant des expériences entre les Administrateurs des OPS:.....Page 4**

♦ **CNSS : Rappel à l'ordre du Directeur Général:**
Page 4

♦ **L'AS CNSS, hommage aux champions:....Page 6**

♦ **CNSS : Le syndicat de base de la CSTC fait peau neuve:Page 7**

♦ **La pension désormais garantie au personnel de l'Assemblée Nationale:.....Page 8**



CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

NON à la corruption !

Agent CNSS

Assuré Social



Agent de la CNSS, ne demandez pas de l'argent à l'assuré social

Assuré Social, ne proposez pas de l'argent à l'agent de la CNSS, il est payé par son employeur



Vianey Marius Detangy TAGO,
D.G. de la CNSS

La CNSS se veut une institution moderne et disciplinée pour une meilleure prise en charge des assurés sociaux. Afin d'atteindre de manière efficiente la plénitude de cette vision, notre Caisse se doit d'imposer en son sein des vertus exigeantes visant à appliquer rigoureusement ses textes organiques afin que les prestations professionnelles fournies par ses ressources humaines soient en adéquation avec le slogan extrait de notre Hymne national : « **Au Travail dans l'ordre et la Dignité...** ».

La Direction Générale ne ménage aucun effort pour assurer une amélioration continue de la qualité de service rendu à ses clients. C'est pour cette fin que notre institution a mis en place un dispositif de relation-clients à travers une structure chargée d'accueil, communication, écoute-clients et de gestion des réclamations.

C'est pour cela qu'elle déploie les efforts, sans cesse renouvelés, visant à former et recycler ses travailleurs en leur accordant de différents avantages financiers afin de leur permettre d'être dans de bonne condition de travail.

Des incessantes campagnes d'éducation, d'informations et de sensibilisation contre l'incivisme professionnel sont exécutées.

Des injonctions et sanctions sont infligées contre certains collaborateurs qui, malheureusement s'obstinent dans des comportements véreux causant parfois de graves préjudices aux clients de l'institution.

Aujourd'hui, la Direction Générale siffle la fin de l'indélicatesse et l'indiscipline en son sein. Au-delà, elle entend renforcer une lutte implacable et sans merci contre tous les collaborateurs qui s'aventureraient, au péril de leur carrière professionnelle, à persévérer dans la fausseté et l'incivisme dans l'exercice de leurs missions et attributions respectives.

Il convient de rappeler que la raison primordiale de la présence des travailleurs au sein de la CNSS est de **SERVIR ET NON SE SERVIR INDUMENT** au détriment des clients. Chacun en ce qui le concerne est tenu de s'affirmer dans la loyauté en respectant scrupuleusement l'éthique et la déontologie des responsabilités qui sont les siennes dans l'entreprise.

Par ailleurs, il est temps que soient mis en valeur des comportements visant à lutter contre le laxisme et l'absentéisme qui sont également quelques-uns des principaux maux qui entravent l'émergence de notre institution.

Plus que jamais, le slogan « **Au Travail dans l'ordre et la Dignité** » doit être notre partage afin que le contrat de travail respectivement signé avec l'entreprise soit sincère et crédible susceptible de pérenniser l'image de marque de notre patrimoine commun : la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

Bonne lecture à toutes et à tous!

INVITÉ DU TRIMESTRE

Votre bulletin d'informations l'Assuré Social, reçoit ce troisième trimestre 2023, le Directeur des Ressources Humaines et des Projets, José Rodrigue SORRO. Il donne un bref aperçu de la gestion des ressources humaines de la Caisse et il évoque également les défis à relever face aux comportements de certains travailleurs.



José Rodrigue SORRO
Directeur des Ressources Humaines et des Projets

Assuré Social (AS) : Bonjour, Monsieur le Directeur ! Vous êtes en charge des ressources humaines et des projets à la CNSS. C'est une mission délicate n'est-ce pas ?

José Rodrigue SORRO (JRS) : Oui, la gestion des ressources humaines et des projets est effectivement une mission délicate pour ne pas dire sensible ou fastidieuse. Car elle consiste à définir une stratégie de gestion des ressources humaines. Elle concerne aussi le recrutement, la rémunération, les congés et absences,

l'anticipation des besoins en ressources humaines, le développement des compétences, la gestion des carrières, la motivation et le développement du personnel, les relations humaines et les relations sociales. Dès lors, cela exige entre autres d'avoir un leadership naturel, une bonne communication, un esprit d'équipe, une capacité à bien s'organiser et anticiper, etc...

S'agissant de la gestion des projets, elle est aussi délicate dès lors qu'elle joue un rôle de premier plan dans le développement de l'Organisme ou de l'entreprise.

AS : Depuis fin 2019, l'intitulé de votre Direction a changé. Autrefois, Direction des Services Administratifs et du Personnel (DSAP), aujourd'hui, Direction des Ressources Humaines et des Projets (DRHP). Qu'est ce qui a concrètement changé dans vos attributions ?

JRS : A l'époque de la DSAP, les attributions étaient la gestion administrative du personnel et du matériel. Dans le premier cas, il s'agit de gérer les dossiers du personnel, les contrats de travail, les salaires, les absences, les congés, de veiller à la discipline, etc. Dans le second cas, c'est beaucoup plus l'anticipation des besoins et le développement des compétences.

En somme, autrefois les attributions sont focalisées sur le suivi administratif du personnel. Par contre, aujourd'hui, c'est une approche stratégique axée sur la mise en place d'une politique des ressources humaines qui prend en compte les besoins de l'organisation et le développement des ressources humaines.

Suite à la page 3

Suite de la page 2

AS : *Quel est l'effectif total du personnel de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et la répartition par sexe ?*

JRS : Au mois de 30 juin 2023, l'effectif total du personnel s'élève à **325**, dont **119 femmes** et **206 Hommes**.

AS : *Quelle est la tendance de la moyenne d'âge du personnel de la CNSS, c'est un personnel jeune ou vieillissant ?*

JRS : La tendance de la moyenne d'âge du personnel de la CNSS au 31 décembre 2022 est de **43,4** ans. C'est un personnel adulte.

AS : *Quels sont les atouts pour un organisme comme la CNSS d'avoir un personnel jeune ?*

JRS : Les atouts pour la CNSS d'avoir un personnel jeune sont multiples. Je vais citer, entre autres, la maîtrise des nouvelles technologies, des outils et méthodes modernes de travail, le dynamisme, la performance dans le travail et, en conséquence, l'amélioration de la qualité de service rendu aux clients de la CNSS que sont les employeurs et les assurés sociaux. En effet, un personnel jeune insufflé aussi une nouvelle dynamique au sein des équipes de travail. C'est le cas actuellement avec l'équipe dirigeante rajeunie de la CNSS.

AS : *Dans son discours d'installation le 30 juin 2023 et lors d'une réunion tenue le 19 juillet 2023 avec les responsables de la CNSS, le nouveau Directeur Général, Vianey Marius Detanguy TAGO est longuement revenu sur le professionnalisme et l'assiduité au travail. Il a également mis en garde les responsables de détournements et de la corruption dont sont victimes les assurés sociaux. Votre Direction est ainsi interpellée. Quelles réponses entendez-vous apporter face à ces problèmes ?*

JRS : Les problèmes que vous évoquez constituent les temps forts du message du nouveau Directeur Général à l'endroit du personnel. Il faut avouer que le professionnalisme et l'assiduité au travail figurent parmi les maux qui gangrènent le bon fonctionnement de l'Institution actuellement. C'est ainsi que des sessions de formation sont régulièrement organisées en interne ou à l'Agence Centrafricaine pour la Formation Professionnelle et l'Emploi (ACFPE) en vue de renforcer les capacités opérationnelles du personnel pour lui permettre de travailler avec professionnalisme. Par ailleurs, chaque responsable de Service veille à l'assiduité de ses collaborateurs.

S'agissant des détournements et de la corruption, les sanctions prévues par les textes en vigueur sont toujours infligées aux agents véreux et indéliçats. De plus, des supports de communication portant des messages de sensibilisation et de dissuasion contre la corruption sont actuellement en train d'être déployés dans les bureaux des services concernés.

AS : *Par la même occasion, le Directeur Général a annoncé l'installation du contrôle biométrique du personnel. En tant que premier responsable des ressources humaines, comment appréciez-vous cette situation ?*

JRS : Ce projet est une initiative louable qu'il faut apprécier à sa juste valeur. Il consiste à mettre en place un système informatisé de gestion de temps de présence au travail et de contrôle d'accès des travailleurs et des usagers.

L'objectif général est de contrôler et de gérer le temps de présence au travail afin d'améliorer la performance de l'Institution.

De manière spécifique, il s'agit de :

- ◆ Pointer l'heure d'arrivée, de départ ainsi que celles de différentes entrées et sorties intermédiaires au travail;
- ◆ Gérer tout type d'absence au travail.

L'atteinte de ces objectifs permettra :

- ◆ D'évaluer la présence effective au travail ;
- ◆ D'avoir une bonne visibilité des absences.

AS : *Quelles sont les procédures de sanction d'un travailleur indéliçat ?*

JRS : les procédures de sanction sont décrites dans les dispositions des articles 14 et 15 du Règlement Intérieur du 24 janvier 2012 de la CNSS. En effet, toute proposition de sanction doit être précédée d'une demande d'explication adressée à l'auteur présumé de la faute ou de l'acte d'indiscipline. Il dispose de 48 heures pour fournir par écrit ses explications. Si la réponse est convaincante, la procédure est classée. Au cas contraire, l'agent encourt l'une des sanctions prévues par le Règlement Intérieur. Si c'est une sanction du 1^{er} degré, elle est directement infligée par la Direction Générale. En cas de sanction du second degré, le Comité de discipline se réunit et examine les faits reprochés au travailleur avant de décider de la sanction.

AS : *Monsieur le Directeur, la formation du personnel et son recyclage sont-ils une priorité de la Direction Générale ? Comment cette politique est-elle exécutée ?*

JRS : Oui, la formation du personnel occupe une place de choix parmi les priorités de la Direction Générale de la CNSS. Cette politique est mise œuvre à travers un programme annuel de formation élaboré et pris en compte dans le budget. Il y'a deux (2) catégories de formation : la formation initiale et la formation continue.

Dans le cadre de la formation initiale, les cadres et agents sont admis en formation dans des écoles ou centres de formation à l'étranger pour une durée égale ou supérieure à une année scolaire. Ce qui, en cas d'obtention du diplôme, donne droit au reclassement dans une catégorie professionnelle supérieure correspondante au diplôme obtenu.

La formation continue, quant à elle, se rapporte au recyclage d'une durée inférieure à une (1) année scolaire mais supérieure à six (6) mois. Il y'a aussi dans cette catégorie, les séminaires de quelques jours.

AS : *En plus de votre qualité de Directeur des Ressources Humaines et des Projets, vous êtes également le Premier Vice-Président du club de football AS CNSS, reclassé en première division de la Ligue de Bangui. Quel est le secret du staff de l'AS CNSS ?*

JRS : Le secret du staff de l'équipe AS CNSS, c'est le travail, rien que le travail. Je suis très ravi de cet exploit. Dès la première année d'affiliation à la ligue de football de Bangui, l'AS CNSS est sortie championne et reclassée en 1^{ère} division.

Je saisis cette opportunité pour rendre un hommage mérité à l'ancien Directeur Général de la CNSS à la retraite, Monsieur Richard **KWANGBO GUDA**, Président fondateur de cette équipe, qui n'a ménagé aucun effort pour mettre à disposition les moyens multiformes ayant permis d'atteindre l'objectif fixé et d'obtenir les résultats attendus.

AS : *Quel est votre mot de conclusion ?*

JRS : Comme mot de fin, je remercie le Bulletin d'Informations de la CNSS « **L'Assuré Social** » pour cette interview qui m'a permis d'exposer, de manière ramassée, les attributions et les activités de la Direction des Ressources Humaines et des Projets que je dirige. Merci pour l'honneur.

Enfin, j'exhorte l'ensemble du personnel de la CNSS à la prise de conscience professionnelle et à relever le défi du travail fait avec professionnalisme. Ce qui est un levier non négligeable de la performance individuelle et collective, pour nous permettre de parfaire la vision stratégique de notre Institution, à savoir : « **Bâtir une Institution de Sécurité Sociale moderne pour une meilleure prise en charge des assurés sociaux** ».

AS : *Monsieur le Directeur des Ressources Humaines et des Projets, merci !*

JRS : Merci à vous Monsieur le journaliste !

Propos recueillis par la Rédaction

CNSS : Partage très enrichissant des expériences entre les Administrateurs des OPS

Lomé, capitale du Togo a accueilli du 12 au 14 juillet 2023, le séminaire des Administrateurs des Organismes de Prévoyance Sociale (OPS) des pays membres de la Conférence Interafricaine de Prévoyance Sociale (CIPRES).

Ce séminaire est organisé par le Secrétariat Exécutif de la CIPRES. Durant trois jours, une cinquantaine de participants, membres des Conseils d'Administrations des Organismes de Prévoyance Sociale (OPS), venus des dix-huit pays membres de l'institution, dont la République Centrafricaine, ont pu échanger et partager leurs expériences sur des bonnes pratiques visant à améliorer la qualité des services offerts aux assurés sociaux.

Plusieurs modules ont été présentés, entre autres, « *Le fonctionnement du Conseil d'Administration d'un Organisme de Prévoyance Sociale* », « *Le rôle du Conseil d'Administration dans le contrôle interne et la maîtrise des risques de l'OPS* », ou encore, « *Les responsabilités du Conseil d'Administration dans la gestion de la performance financière et opérationnelle des OPS* ».

Les participants ont saisi cette opportunité pour se familiariser avec les outils liés au socle juridique de la sécurité sociale ainsi que le Plan d'action 2023 de la Conférence, adopté par le Conseil des Ministres de tutelle.

Notons que les Administrateurs de la CNSS-Centrafricaine ont activement participé au séminaire, notamment, Jean De Dieu YONGODOUNGA, Chef de la délégation et Noel RAMADAN.



Participants au séminaire de Lomé

Le Directeur Général de la Caisse, Vianey Marius Detanguy TAGO fait également partie de la délégation centrafricaine.

Les acquis de ces assises constituent vraisemblablement des atouts pour la délégation centrafricaine dans le domaine de la bonne gouvernance en cette période de récession économique et surtout dans la perspective de couverture sociale des populations non couvertes.

La Rédaction

ACTIVITES DE LA CNSS

CNSS : Rappel à l'ordre du Directeur Général

Le dysfonctionnement dans le traitement des dossiers et l'absentéisme au travail ont constitué les points forts de la réunion présidée personnellement le 19 juillet 2023 par le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale avec les responsables des Services.

Cette rencontre tenue dans la salle de réunion de l'institution, intervient plus de deux semaines après l'installation officielle, du Directeur Général de la CNSS, Vianey Marius Detanguy TAGO.

Ont pris part à cette importante séance, le Coordonnateur de l'Inspection et d'Audit Interne, les Directeurs des Services Centraux, les Chefs de Services, ainsi que les Chefs de Sections.

Le numéro un de l'institution a fait le constat amer des retards accusés dans le traitement des demandes de prestations sociales en général, et plus particulièrement, celui des demandes de pensions.

Le Directeur Général se dit contre la mauvaise pratique consistant à retarder volontairement les dossiers, à les empiler afin d'atteindre un nombre supposé important avant de les évacuer. « *Cette pratique n'est pas normale et pénalise l'assuré social* », a martelé, Vianey Marius Detanguy TAGO.

Par ailleurs, il a rappelé ses collaborateurs sur les recommandations de la Conférence Interafricaine de Prévoyance Sociale (CIPRES) qui fixent le délai de traitement des dossiers de pensions à 45 jours.

Il convient de souligner que les retards accusés dans la liquidation des pensions entraînent le paiement des rappels qui a des impacts négatifs sur la trésorerie de l'institution, en cette période de crise.

Le Directeur Général a aussi donné des instructions fermes pour que désormais les pensions, les allocations familiales et les rentes

soient payées à termes échu, c'est-à-dire, dans le trimestre même.

Concernant la problématique de l'absentéisme de certains employés, le Directeur Général a instruit les responsables des Services à veiller sur l'assiduité des agents placés sous leurs contrôles.

C'est ainsi que pour juguler cette pratique, le Directeur Général a annoncé l'installation très prochaine du système d'accès dans les bureaux et de pointage du personnel. « *Les cas d'absences répétées et d'instabilité au bureau auront des effets négatifs sur le salaire du personnel qui ne respectera pas les horaires de travail* », a prévenu le Directeur Général.

Suite aux échanges du Directeur Général avec les responsables, il a été retenu l'idée de concevoir des manuels de procédures pour chaque Service afin de rendre plus fluide le traitement des dossiers et de clarifier les attributions de chaque acteur. Enfin, des mesures disciplinaires seront prises à l'encontre des travailleurs indisciplinés.

En définitif, il convient de rappeler que la CNSS s'est engagée depuis quelques années dans des réformes visant à fournir des services de qualité aux assurés sociaux. L'acte du Directeur Général, s'inscrit dans cette logique.

La Rédaction

Le Directeur Général, préoccupé par les conditions de travail de ses collaborateurs.

Peu de temps après son installation officielle le 30 juin 2023 à la tête de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, Vianey Marius Detanguy TAGO, Directeur Général, multiplie les visites inopinées dans les Services de l'institution pour toucher du doigt les réalités du vécu quotidien de ses collaborateurs.

L'objectif clairement affiché par le Directeur Général est d'impulser une nouvelle dynamique dans le fonctionnement des Services, et au-delà, créer un climat de confiance entre les collaborateurs.

En bon manager, le Directeur Général prend son temps, au cours de cette rencontre, pour écouter attentivement et échanger directement avec chaque interlocuteur dans chaque bureau où il passe. Par la même occasion, il vérifie la présence des travailleurs à leurs postes respectifs.

Il convient de relever que ces visites impromptues donnent l'opportunité au Directeur Général de recenser certains défis à relever, notamment l'exiguïté de certains bureaux, l'état de certains mobiliers amortis enfin, quelques dysfonctionnements enregistrés dans certains Services. Le passage du Directeur Général a, en outre, permis de remédier au déficit d'une franche collaboration entre quelques travailleurs et aussi entre Services.

En définitive, cette stratégie managériale du Directeur Général est un cadre fortuit qui, spontanément a permis de solutionner plusieurs obstacles dissimulés, sources parfois des tensions entre certains collaborateurs et qui freinent le bon fonctionnement des Services.

Face aux différents constats faits au cours de ces entretiens directs, de proximité et constructifs, le Directeur Général instruit ses collaborateurs à privilégier le dialogue, la concertation et le professionnalisme pour qu'un climat sain et fraternel rayonne au sein de l'institution

Cette démarche est hautement appréciée à sa juste valeur par tout le personnel de l'institution qui souhaite voir pérenniser cet élan impulsé par le Directeur Général.

A titre de rappel, le numéro Un de la Direction Générale a déjà parcouru quatre Directions sur les huit que compte la CNSS, à savoir : la Direction des Services de Prestations, la



Passage du DG au Département de l'Informatique

Direction du Patrimoine et du Budget, la Direction des Ressources Humaines et des Projets ainsi que le Département de l'Informatique qui a, eu le privilège en date du 22 aout 2023 d'accueillir le Directeur Général.

De toute évidence, Vianey Marius Detanguy TAGO est préoccupé par les conditions de travail de ses collaborateurs appelés à entretenir des relations professionnelles vigoureuses susceptibles de fournir des services de qualité aux clients de l'institution.

Les visites des Services s'effectuant de manière improvisée, d'aucuns s'interrogent avec impatience, à qui le prochain tour ?

La Rédaction

CNSS : Le syndicat de base de la CSTC fait peau neuve

Quinze syndicalistes dont cinq femmes, nouveaux membres élus du Bureau de la Confédération Syndicale des Travailleurs de Centrafrique (CSTC), section de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, ont été officiellement présentés, le 27 juillet 2023, au Directeur Général de la CNSS.

Elle démocratiquement à l'issue d'une assemblée générale, le 30 septembre 2022 pour un mandat de trois ans, l'usage voudrait que ce nouveau bureau soit rendu public.

Au cours de cette cérémonie qui s'est déroulée dans la salle de réunion de l'institution, Sabin KPOKOLO, Secrétaire Général du Bureau Exécutif National de la CSTC a saisi l'opportunité pour dissiper certaines idées reçues, tendant à discréditer le syndicat. Pour le Secrétaire Général, « *Le syndicat n'est pas l'ennemi de l'employeur* ».

« *Le rôle du syndicat est de préserver l'emploi et l'intérêt des travailleurs* ». S'adressant aux nouveaux élus, Sabin KPOKOLO a poursuivi en ces termes : « *Le syndicaliste fait un travail de sacrifice et de sacerdoce* » avant de conclure que « *ces der-*



Photo de famille des participants

niers suivront une formation spécifique sur le syndicalisme, afin de bien accomplir leur mission ».

Prenant la parole, Vianey Marius Detanguy TAGO, Directeur Général de la Caisse a d'abord adressé ses vives félicitations aux élus. Puis, il leur a affiché la disponibilité de la Direction Générale à ne ménager aucun effort pour entretenir un dialogue social permanent entre les deux parties.

Les membres du Bureau du syndicat de base CSTC/CNSS, à tour de rôle, se sont présentés. Il s'agit de :

- Secrétaire Général : Alexandre KANGUI ;
- Secrétaire Général Adjoint : Rodolphe Parfait SEBATA ;

Suite à la page 9

ACTIVITES DE LA CNSS

CNSS : Retraite méritée

Cinq travailleurs de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, admis à faire valoir leurs droits à la retraite au titre du premier semestre 2023, après plus de trente années de bons et loyaux services rendus à la Caisse et la Nation, ont été honorés par la Direction Générale de l'institution, au cours d'une cérémonie tenue le 07 juillet 2023.

Comme il est de tradition, la Direction Générale offre non seulement un repas en l'honneur des nouveaux retraités mais aussi des cadeaux en guise de récompenses.

L'occasion est offerte à Mathias Sillas SENGAMBA, représentant des jeunes retraités, de témoigner au nom de ses collègues, leurs reconnaissances à Dieu qui les a préservés durant tout le long de leurs carrières. « *Beaucoup ont souhaité terminer leurs carrières en beauté, malheureusement, certains sont décédés en pleine fonction et d'autres ont été licenciés pour des fautes lourdes* », a-t-il lancé à l'endroit de l'assistance.

Enfin, il a remercié la Direction Générale qui n'a pas cessé de prodiguer de sages conseils aux collaborateurs encore actifs, sur la conscience professionnelle.



Photo de famille des retraités

En retour, le Directeur Général, Vianey Marius Detanguy TAGO a rendu un hommage mérité aux nouveaux retraités pour leurs brillantes carrières, avant de leur souhaiter une bonne retraite.

Ces valeureux collaboratrices et collaborateurs sont :

1-Bienvenu Ferréol FADA, 30 ans d'ancienneté ;

2-Bertille Rita OGOULA, 32 ans de service ;

3-Mthias Sillas SENGAMBA, 34 d'ancienneté ;

4-Rachel NGANDOGO, 35 ans de service, et ;

5-Haubert KOPPE, qui a totalisé 39 ans de service.

« *Bonne retraite à vous tous* », a réitéré le Directeur Général aux nouveaux retraités.

La Rédaction

ACTUALITÉS BRÈVES

La pension désormais garantie au personnel de l'Assemblée Nationale

Le lundi 04 septembre 2023, s'est déroulée dans la salle 208 de l'Assemblée Nationale, la cérémonie de signature d'un Accord de partenariat entre la Maison du Peuple et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale. Ces importants documents juridiques ont été paraphés, côté Assemblée Nationale, par le Très Honorable, Simplicie Mathieu SARANDJI, Président de l'Assemblée Nationale, et côté, Caisse Nationale de Sécurité Sociale, par son Directeur Général, Vianey Marius Detanguy TAGO.

Dorénavant, les Services compétents de la Représentation Nationale vont verser à la CNSS les cotisations du personnel administratif permettant ainsi aux retraités de cette institution de jouir de la couverture sociale après de bons et loyaux services rendus à la Nation.

« *L'acte qui a été signé aujourd'hui est un acte historique...* », a déclaré Bernard DILLAH, Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale qui a indiqué : « *depuis que l'Assemblée Nationale a été créée, le personnel qui aide le pays à se doter des lois, n'a pas une garantie pour sa pension de retraite* ». Et le membre du bureau de poursuivre : « *Celui qui a travaillé, qui a consacré sa vie au service d'une institution, au moment de sa retraite, doit jouir des récompenses adéquates* », a conclu, l'Honorable DILLAH.

Pour le Directeur Général de la CNSS, cette « *Convention de part-*



Signature de la Convention par le P.A.N et le D.G/CNSS

riat porte essentiellement sur la couverture sociale du personnel de l'Assemblée Nationale », confirmant que « *c'est l'aboutissement d'un long processus car, nous avons fait des allées et venues ici pour échanger sur le contenu de ce document* ».

Enfin, Vianey Marius Detanguy TAGO a témoigné qu'il : « *faut jeter des fleurs au Président de l'Assemblée Nationale et à tous ses collaborateurs parce qu'ils ont vu, avec justesse, ce qu'on appelle l'importance de la vie après les activités professionnelles* ».

Un fonctionnaire parlementaire interrogé par notre Rédaction, jubilant de joie, a affirmé que : « *finalement ce rêve est devenu une réalité car ma retraite est désormais garantie et les remboursements de mes cotisations sociales sont acquis* ».

La Rédaction

CNSS : Formation en cascade des travailleurs

La Direction Générale de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale poursuit sans relâche les cycles de formations à l'attention de ses travailleurs. C'est ainsi que durant fin juillet et mi-août 2023 à Bangui, deux ateliers ont été distinctement organisés, axés sur d'une part, « l'Initiation à la technique de liquidation des droits sociaux et préventions des risques professionnels » puis « la Rédaction administrative et la déontologie professionnelle », d'autre part.

Au cours de la première formation sur le thème : « *Initiation à la technique de liquidation des droits sociaux et préventions des risques professionnels* », soixante cadres et agents des Services techniques ainsi que ceux des Services supports ont eu l'opportunité d'acquérir les notions de base de prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Pour garantir le bon fonctionnement permanent des Services au niveau de l'institution durant cette formation, une méthodologie a été adoptée. Trois groupes de vingt participants ont été constitués et soumis chacun à trois jours d'intenses activités bénéficiant chacun son tour, aux mêmes thématiques dispensées.

Les cinq thématiques qui ont été exposées par des cadres chevronnés de la CNSS sont :

- « *Introduction à la Sécurité Sociale* » développée par José Rodrigue **SORRO**, Directeur des Ressources Humaines et des Projets ;
- « *Décompte sur AVID (Assurance Vieillesse Invalidité Décès)* » par Alice **ABDOULAYE TADJEMA**, Directrice des Services de Prestations
- « *Décompte sur les AT/MP, (Accident de Travail / Maladies Professionnelles)* », par Emery Constant **OLA NGABA**, Chef de Service des AT / MP par intérim ;
- « *Décompte sur les Prestations Familiales* » présentée par Brice **DAMBAKIZI**, Chef de Section Exploitation PF ;
- « *Décompte sur les Prestations Familiales* » par Bertrand **KOYAMBELE**, Chef de Section de Coordination des Prestations Familiales.

L'objectif fixé par la Direction Générale, à travers cet atelier, est double. Il s'agit d'abord, de recycler le personnel des Services techniques puis, de permettre aux collaborateurs des Services supports de comprendre et maîtriser les techniques de décompte des droits sociaux des assurés.

« *La Rédaction administrative et la déontologie professionnelle* » est un thème dont l'objectif est d'améliorer les écrits administratifs et d'inculquer une attitude professionnelle responsable aux quarante cadres et agents de l'institution.

Deux experts ont animé tour à tour cette formation, notamment, Pascal **RODA** qui a entretenu les participants sur « *la déontologie professionnelle* » et Apollinaire Michel **BANGUI** a fait son exposé sur « *la rédaction administrative* ».

Selon le programme établi, deux groupes de vingt participants ont été constitués avec un chronogramme de travail de deux semaines par groupe.



Impétrants brandissant leur certificat de fin de formation

C'est ainsi que le premier groupe s'est approprié, au cours de sa première semaine, du thème : « *la rédaction administrative* » animé par Michel Apollinaire **BANGUI**.

Durant la deuxième semaine, les participants de ce premier groupe ont suivi Pascal **RODA** qui les a entretenus sur « *la déontologie professionnelle* ».

Au terme de deux semaines, le second groupe, à son tour, s'est accommodé sur le même calendrier de formation et les mêmes contenus réservés au premier groupe.

Il faut souligner que les quarante cadres et agents qui ont assimilé « *la Rédaction administrative et la déontologie professionnelle* », ont joyeusement reçu leur certificat de fin de formation.

A retenir que c'est grâce au partenariat agissant entre la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et l'Agence Centrafricaine de Formation Professionnelle et l'Emploi (ACFPE) que s'est concrétisée, la formation sur « *la Rédaction administrative et la déontologie professionnelle* ».

Fidèle à sa stratégie de se doter de capital humain compétent, la Direction Générale de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ne lésine pas sur les moyens pour se doter des ressources humaines compétentes et professionnelles afin de fournir un service de qualité aux assurés sociaux.

La Rédaction

Suite de la page 7

- Secrétaire aux Normes, Affaires Juridiques et Revendications : Rodrigue **YABO** ;
- Secrétaire Générale Adjointe aux Normes, Affaires Juridiques et Revendications : Sara **DIABAGATE** ;
- Trésorier Général : Bellarmin **DJOMA THOZOKOU** ;
- Trésorière Générale Adjointe : Rose Clotilde **BOHMANGUI NGOUMBRE** ;
- Secrétaire à la Sensibilisation, Mobilisation et Recherches Syndicales : Jean **NDEBO** ;
- Secrétaire Adjoint à la Sensibilisation, Mobilisation et Recherches Syndicales : Valentin **KOLITTI-BEZZO** ;
- Secrétaire aux Affaires Economiques et Sociales : Isaac **GNULO** ;
- Secrétaire Adjointe aux Affaires Economiques et Sociales : Nadia **BIARO** ;
- Secrétaire Chargée des Femmes Travailleuses : Clotilde **NZANZHET** ;

- Secrétaire Adjointe Chargée des Femmes Travailleuses : Marie Noëlle **ZALLANG** ;
- Secrétaire aux Relations Extérieures : Christian **KOUDOUSOU YANGANZAPA** ;
- Secrétaire Adjoint aux Relations Extérieures : Armand **TENGUERE** ;
- Conseiller Syndical : Rodrigue **SORRO**.

Notons, par ailleurs que la République Centrafricaine compte, à elle seule, 26 centrales syndicales. La Confédération Syndicale des Travailleurs de Centrafrique (CSTC), figure parmi les plus représentatives.

Rappelons enfin que les activités syndicales sont autorisées au sein des entreprises, conformément aux dispositions du Code du Travail en République Centrafricaine ainsi que celles relatives à l'Accord d'Etablissement de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

La Rédaction

SPORT

CNSS : Objectif d'un sponsor sportif atteint

L'Assuré Social a eu un entretien exclusif avec Parfait BIALO, entraîneur de l'équipe de football de la CNSS : « l'AS CNSS », championne de la deuxième division de la ligue de Bangui de football et qui de facto accède à la compétition majeure, la première ligue. A bâtons rompus, Parfait BIALO s'extériorise à cœur ouvert sur les exploits de ce jeune club et ses perspectives d'avenir.

A la question de savoir le secret de cette apothéose, Parfait BIALO se veut rassurant et déclare que « c'est le travail rien que le travail et la discipline » qui ont aidé l'AS CNSS à enchaîner des séries de victoires. « C'est ainsi qu'en 26 matchs, nous avons totalisé 23 victoires et trois matchs nuls », a-t-il précisé.

Néanmoins l'équipe est confrontée à « un grand problème d'infrastructures », poursuit le coach. Selon lui, « les joueurs s'entraînent sur le terrain municipal de Bonga-Bonga qui n'est ni praticable ni aux normes », révélant par ailleurs que la saison sportive achevée a connu quelques « Insuffisances de matériels comme les dossards, les ballons... »

L'entraîneur, avec une fierté, rapporte que « quelques joueurs se sont révélés l'année dernière, à l'instar de : Manuel BANGAMATOMA, milieu du terrain, Paterné BAKATO, défenseur, Junior BOBE, notre meilleur buteur, et Néhémie KONGOUSSA, attaquant ».

Quelle stratégie le staff technique avait-il opérée pour disposer des joueurs aussi talentueux ? A cette question Parfait BIALO, souriant aux lèvres déclare : « Pour le recrutement, notre Directeur Sportif, Djimi YANIBADA a organisé plusieurs matchs de détection des talents puis, nous avons pu avoir des jeunes peu connus dans les quartiers et nous avons également recruté quelques bons joueurs de la seconde division ».

Ambitieux de maintenir l'élan en première division, l'entraîneur se fixe des objectifs en ces termes : « Nous souhaitons remporter des titres dans le championnat de la première division ; pourquoi pas gagner des coupes afin de participer aux compétitions internationales de la Confédération Africaine de Football ».

Et pour atteindre ces objectifs osés, l'entraîneur réitère son espoir



Parfait BIALO, Entraîneur de l'AS CNSS



Les joueurs de l'AS CNSS

sur « une meilleure organisation du staff dirigeant sachant pertinemment que le championnat en première division, de niveau très élevé, est différent de celui de la deuxième division ». « L'AS CNSS doit disposer de moyens financiers conséquents en vue de recruter d'autres joueurs pour un effectif compétitif », a-t-il martelé.

Par ailleurs, Parfait BIALO remercie Richard KWANGBO-GUDA, Directeur Général sortant de la Caisse « qui a transformé et fait de l'AS CNSS, au départ un club de foot de maintien en une équipe de deuxième division ». Il n'a pas manqué d'adresser ses compliments à son successeur Vianey Marius Detanguy TAGO « qui a su maintenir et renforcer cette lancée ».

Enfin, le coach présente ses gratitude à l'endroit du staff dirigeant composé de :

- ◆ Vianey Marius Detanguy TAGO, Président du club AS CNSS
- ◆ José Rodrigue SORRO, Premier Vice-Président
- ◆ Héritier KWANGBO KOKIA, Deuxième Vice-Président
- ◆ Emery Constant OLA NGA-BA, Secrétaire Général
- ◆ Brice DAMBAKIZI, Trésorier Général
- ◆ Bienvenu KOYAMBELE, Trésorier Général Adjoint
- ◆ Jean-Claude WAMBA et Nar-

cisse OUAGUENDE, Conseillers

- ◆ Jean NDEMBO, Chargé de Matériel
 - ◆ Bellarmin Basilique GONDIA, Chargé de Matériel Adjoint.
- « Que le staff technique, composé de : Djimi YANIBADA, Directeur Sportif, Soleil DAGOULOU, Entraîneur Adjoint, Gervais LINGIYASSE, Entraîneur des gardiens et Antoine GNOSSO, Soigneur de l'équipe, reçoive aussi mes civilités », a indiqué Parfait BIALO. Selon lui, « Avec l'AS CNSS, tout rêve devient réalité », a-t-il conclu.

La Rédaction

CARNET ROSE NAISSANCES

1-Monsieur Brice NGAGO, au Service Juridique et du Contentieux, annonce la naissance de son fils, Chrispus Ebenezer NGAGO, le 1^{er} juillet 2023, à Bangui.

2-Madame Leticia Gerda SANZE NGOMA, Monitrice à l'Ecole Maternelle, a le plaisir d'annoncer aux lecteurs, la naissance de ses jumelles, Cécilia Chama Maryse AGBENDO YALEBO et Célia Chama Marlyse AGBENDO ONVALE, le 09 juillet 2023, à Bangui.

3-Monsieur Alain TEKPA, Agent au Service Immatriculation, informe les lecteurs de L'Assuré Social de la naissance de son fils, James Legrand Ebenezer TEKPA, le 19 juin 2023 à Bangui.

La Direction Générale souhaite la bienvenue aux nouveaux nés. Elle adresse ses vives félicitations à leurs parents respectifs.

La Rédaction

L'Assuré Social

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION DE LA CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE
BP: 420 & 810 Tel:+236 21 61 26 00

Réalisation: Cellule Communication CNSS /Contact Consultant: +236 75 94 29 29

«SECURITE SOCIALE MAGAZINE»

A suivre chaque Mardi de 20H 30 à 21 H sur Radio Centrafrique 106.9 FM